

Communiqué de presse

LANCEMENT DU 3ème FONDS DE FONDS TECHNOLOGIQUE de 150 M€ associant l'Etat, la Caisse des Dépôts et la Banque Européenne d'Investissement

Thierry Breton, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, **Francis Mayer**, directeur général de la Caisse des Dépôts, et **Philippe de Fontaine Vive**, vice-président de la Banque Européenne d'Investissement, ont inauguré aujourd'hui le Fonds de Fonds Technologique au siège de la Caisse des Dépôts à Paris.

Doté de 150 M€ apportés à parité par l'État, la Caisse des Dépôts et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) – filiale spécialisée du groupe BEI pour le capital risque –, le Fonds de Fonds Technologique (FFT) prendra des participations dans des fonds de capital risque, qui eux-mêmes investiront dans des entreprises technologiques.

Ce fonds de fonds sera géré par la filiale de capital investissement de la Caisse des Dépôts, CDC Entreprises. Par rapport au Fonds Public pour le Capital Risque et au Fonds de Promotion du Capital Risque (FPCR) lancés en 1998 et en 2000 qui ont permis à ce jour de financer 31 fonds et à travers eux 481 entreprises technologiques, le FFT se caractérise par des critères d'intervention rénovés plus sélectifs, il se concentrera sur les acteurs de bonne taille, capables d'accompagner à plus long terme le développement des entreprises.

Le but de cette action commune est d'apporter des capitaux supplémentaires pour financer la création et le développement des PME innovantes, mais aussi de structurer le marché du capital risque, en renforçant les fonds existants comme en permettant la création de nouveaux fonds.

Contacts presse :

Cabinet de Thierry BRETON : 01 53 18 41 35

CDC Entreprises : Isabelle GINESTET – 01 58 50 71 58

Fonds Européen d'Investissement : Marc SCHUBLIN : 00 352 426688-1

Le Fonds de Fonds Technologique (FFT)

Fonds de fonds technologique de 3^{ème} génération
-
FCPR géré par CDC Entreprises - FP GESTION

Rôle du capital risque dans le développement des PME innovantes à forte croissance

La création de PME dans les secteurs technologiques est un enjeu majeur :

- pour la création d'emplois, de par leur forte croissance
- dans le renforcement de la compétitivité, car elles développent les innovations de rupture

Ces PME nécessitent des investissements rapides et importants (R&D, force de vente...) cependant :

- Auto-financement limité : revenus faibles dans les premières années
- Financements bancaires non appropriés : trop risqué, pas ou peu d'actif en gage

Les fonds de capital risque apportent les financements en fonds propres qui rendent possibles ces investissements :

- Contre une part du capital, de sorte que la plus-value réalisée rémunère le fonds du risque pris
- Avec un rôle d'actionnaire actif (souvent administrateur ou membre du Conseil de surveillance)

Les fonds de capital risque

Ces fonds sont gérés par des équipes d'investisseurs professionnels :

- Des compétences financières, juridiques mais surtout scientifiques et technico-économiques pour appréhender les technologies employées par la PME et les marchés visés,
- Un savoir-faire dans le développement d'affaires, pour accompagner et conseiller les dirigeants de la PME
- De solides connexions avec les sources d'innovation (organismes publics ou privés de recherche, incubateurs...) et avec de grands partenaires industriels

Ils sont investis dans un portefeuille de 15 à 30 participations

=> diminue le risque par diversification des engagements

Les montants investis proviennent :

- d'investisseurs institutionnels (assureurs, banques, Fonds de fonds, caisses de retraite, Caisse des Dépôts, FEI...)
- de personnes physiques encouragées par une incitation fiscale (FCPI)

=> il s'agit pour ces investisseurs d'un placement financier

Les fonds de fonds

Levés auprès d'institutionnels, les « fonds de fonds », investissent dans les fonds qui à leur tour investissent dans les PME

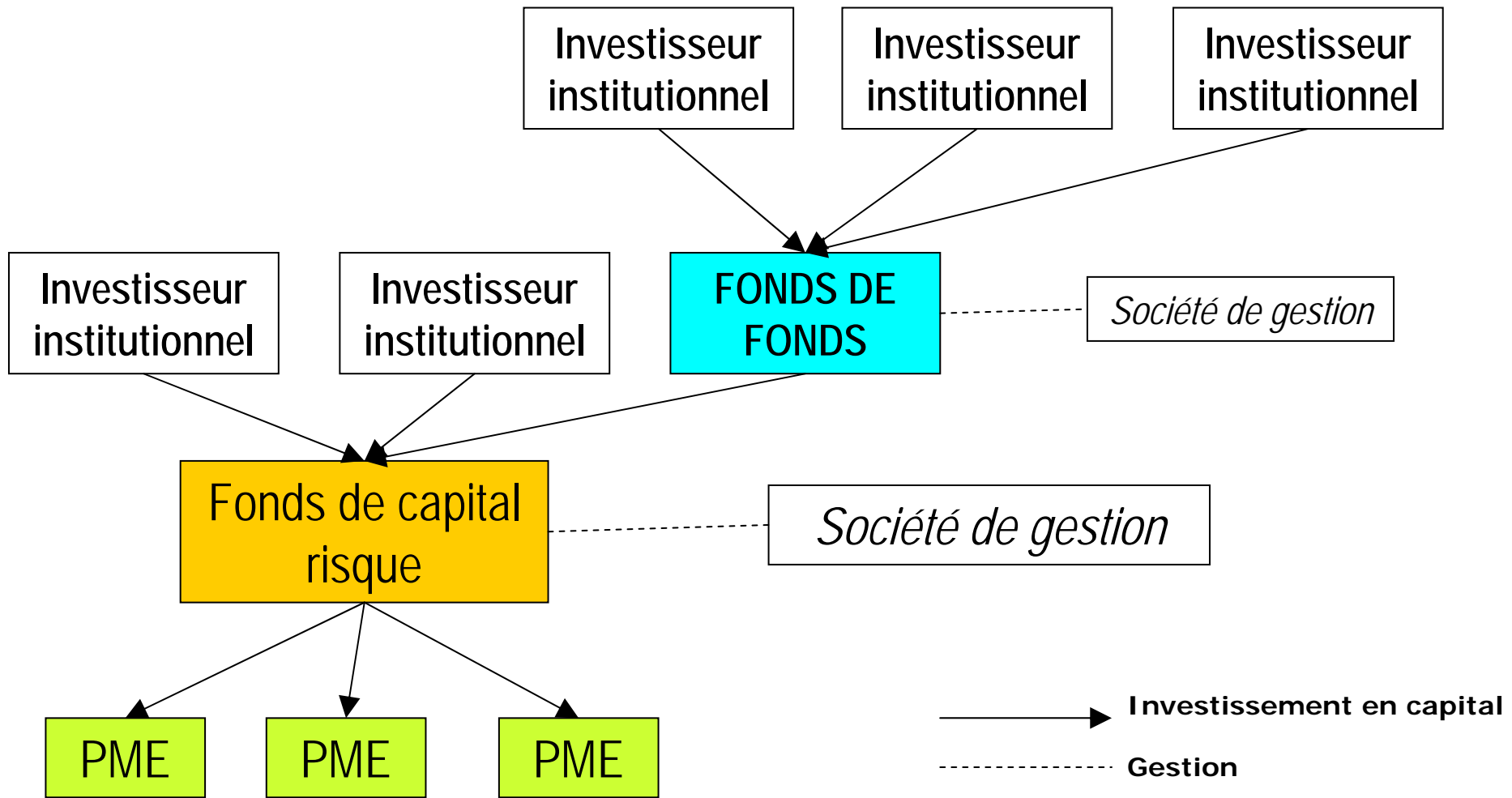
Le gestionnaire d'un fonds de fonds fait bénéficier ces institutionnels de sa connaissance approfondie des acteurs du capital risque pour :

- sélectionner les meilleurs fonds d'investissements
- suivre attentivement le portefeuille de PME sous-jacent

L'investissement via un fonds de fonds permet aux institutionnels :

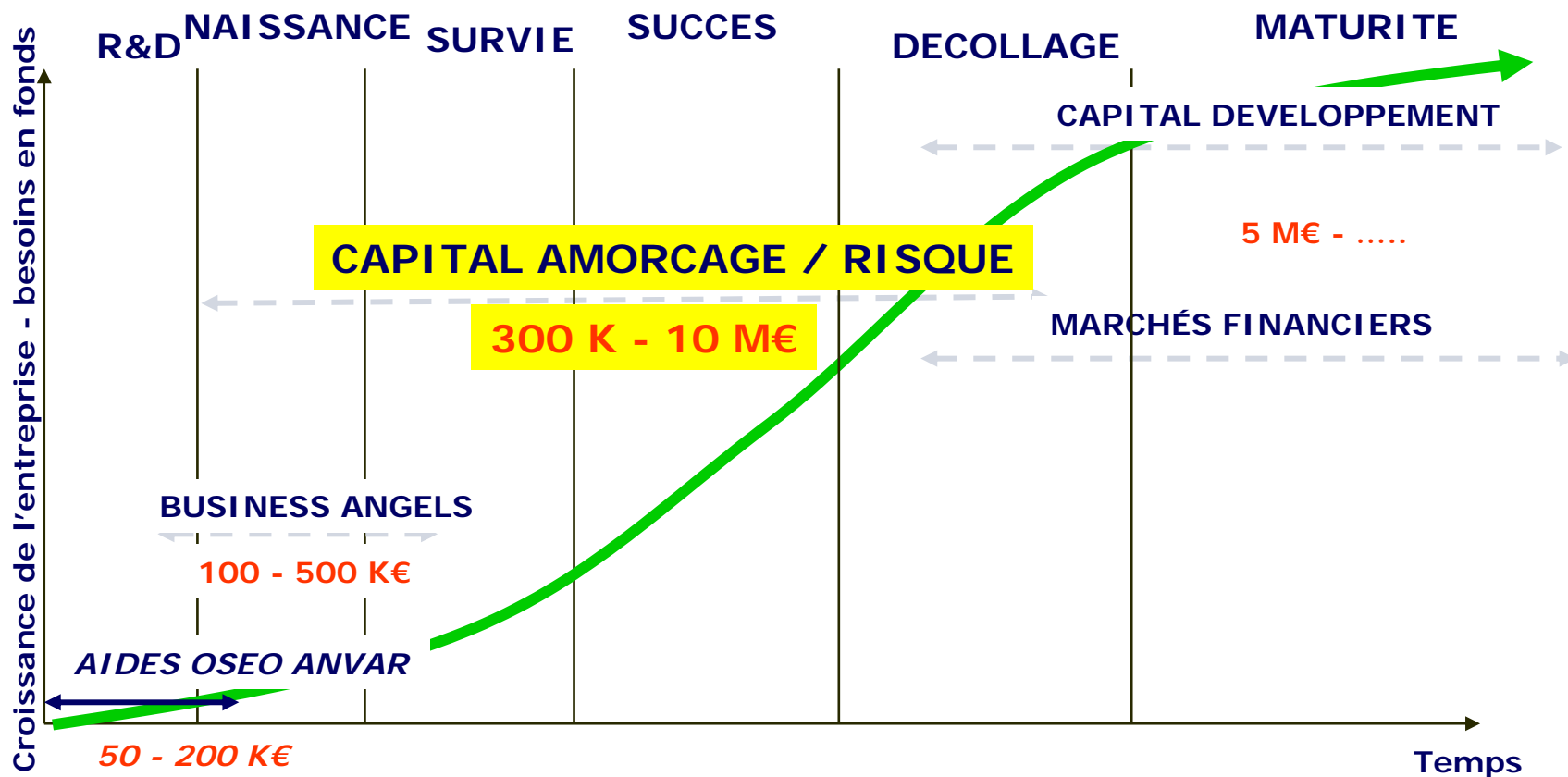
- De réduire le risque par une plus grande diversification des investissements (portefeuille sous-jacent de 200 à 300 PME, contre 20 à 30 pour un fonds direct)
- D'externaliser tout ou partie de la gestion de leur allocation en capital risque, et de mutualiser ainsi les coûts de cette gestion

Organisation du marché du capital risque



Le capital risque dans la chaîne de financement des PME innovantes

Exemple des stades de développement dans le capital risque pour le secteur des TIC



Le Fonds de Fonds Technologique

Un fonds de fonds pour le développement des PME technologiques innovantes

=> Le FFT est spécialisé sur l'innovation, alors que les fonds de fonds sont pour la plupart généralistes

Géré par CDC Entreprises - FP Gestion (Caisse des Dépôts)

150 M€ apportés à parts égales par :

- *l'Etat,*
- *le Fonds Européen d'investissement*
- *et CDC Entreprises*

Mis en place par CDC Entreprises dans le cadre du Programme d'intérêt général « PME Innovation » de la Caisse des Dépôts :

=> Améliorer l'accès des meilleures PME technologiques innovantes aux financements en fonds propres nécessaires à leur création et à leur développement

Le FFT : Successeur des *Fonds Public/BEI* et *Fonds de Promotion pour le Capital Risque*

Deux premières générations de fonds de fonds :

- 1998 : *Fonds Public et Fonds BEI* (137M€ : 91,5M€ Etat - 45,5M€ FEI)
- 2000 : *Fonds de Promotion* (150M€ : parité Etat, CDC Entreprises et FEI)

Fin de la période d'investissement du *Fonds de Promotion* le 31/03/2005

Portefeuille de **31 fonds de capital risque*** :

- Ciblé sur l'investissement dans les jeunes PME françaises (< 7 ans)
- Des fonds gérés par des équipes expérimentées :
Banexi, Auriga, Galileo, Matignon, Innovacom...
- Avec une attention particulière portée aux nouvelles équipes :
Convergent, ACE, Techfund, Alven, Elaia...

* Données au 30/06/05

Le FFT : Successeur des *Fonds Public/BEI* et *Fonds de Promotion pour le Capital Risque*

Un portefeuille sous-jacent diversifié et prometteur :

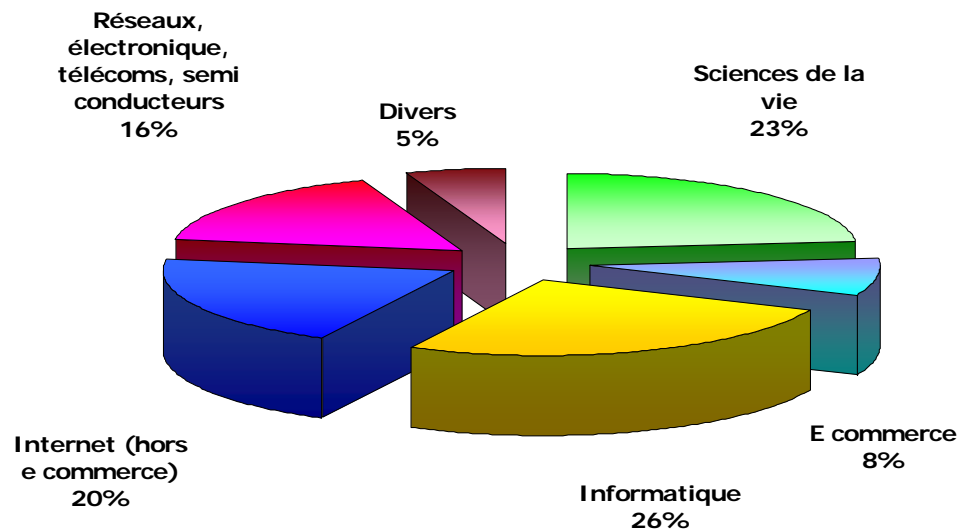
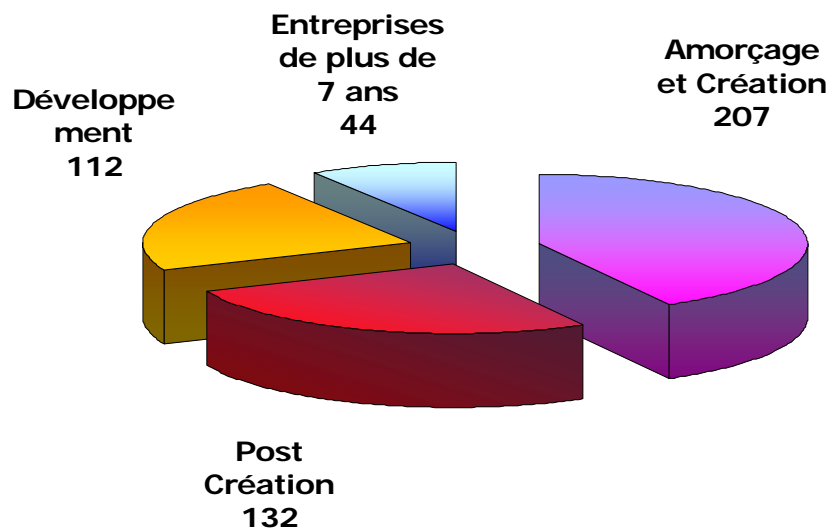
- 481 entreprises
- Déjà *quelques sorties remarquées* : Kelkoo, Calendra, SpineNext, Humirel, Musiwave ...
- Et des introductions en bourse : Rue du Commerce, MeilleurTaux

Performance des fonds de fonds actuels :

- Un taux de rendement annuel (TRI) supérieur à la moyenne des fonds européens

Entreprises ayant bénéficié des deux premières générations de fonds de fonds*

Un portefeuille très technologique, diversifié par secteurs (TIC, biotech)



Investissements majoritairement (66%) réalisés aux stades des 1ers et 2èmes tours

* Données au 30/06/05

Accompagner la croissance du marché du capital risque

1^{ère} étape (1998-2001) Développement du marché :

- Emergence de nouvelles équipes (*Fonds Public/BEI, Fonds de Promotion*)
- Action spécifique en faveur d'acteurs spécialisés dans le financement en amorçage (*CDC Entreprises et Organismes publics de recherche*)

2^{ème} étape (2002-2004) Crise du financement :

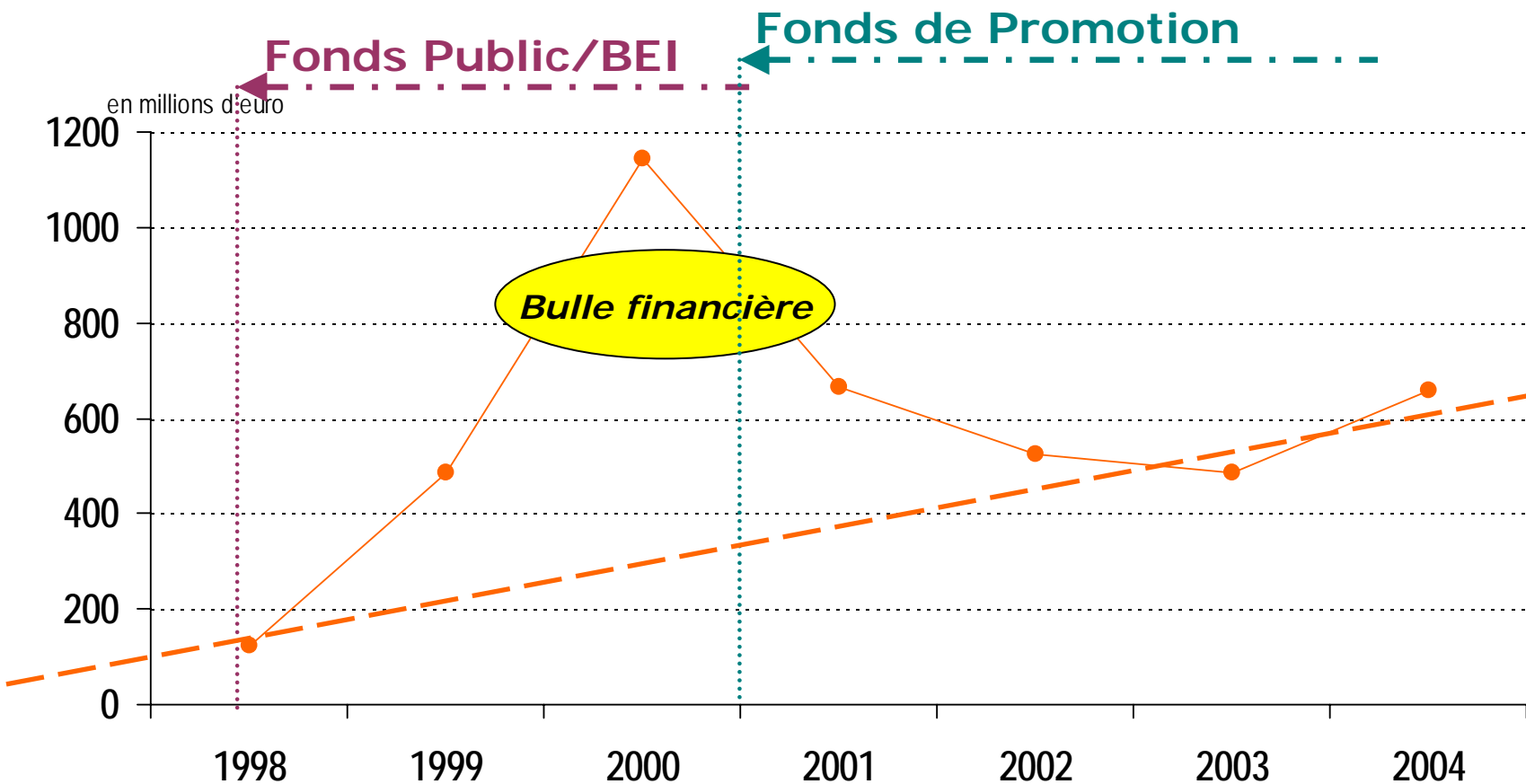
- Débloquer les tours de re-financements (*Fonds de co-investissement pour les jeunes entreprises*)
- Renforcement de certains fonds (« fonds bis ») et soutien des équipes de qualité dans le renouvellement de leurs fonds

3^{ème} étape (2005-...) Consolidation et montée en puissance :

- Rendre les équipes de capital risque françaises attractives pour les investisseurs institutionnels français et étrangers
- Leur permettre d'avoir les moyens financiers pour accompagner dans la durée les PME innovantes

Fin de la chute et stabilisation des montants investis par le capital risque en France

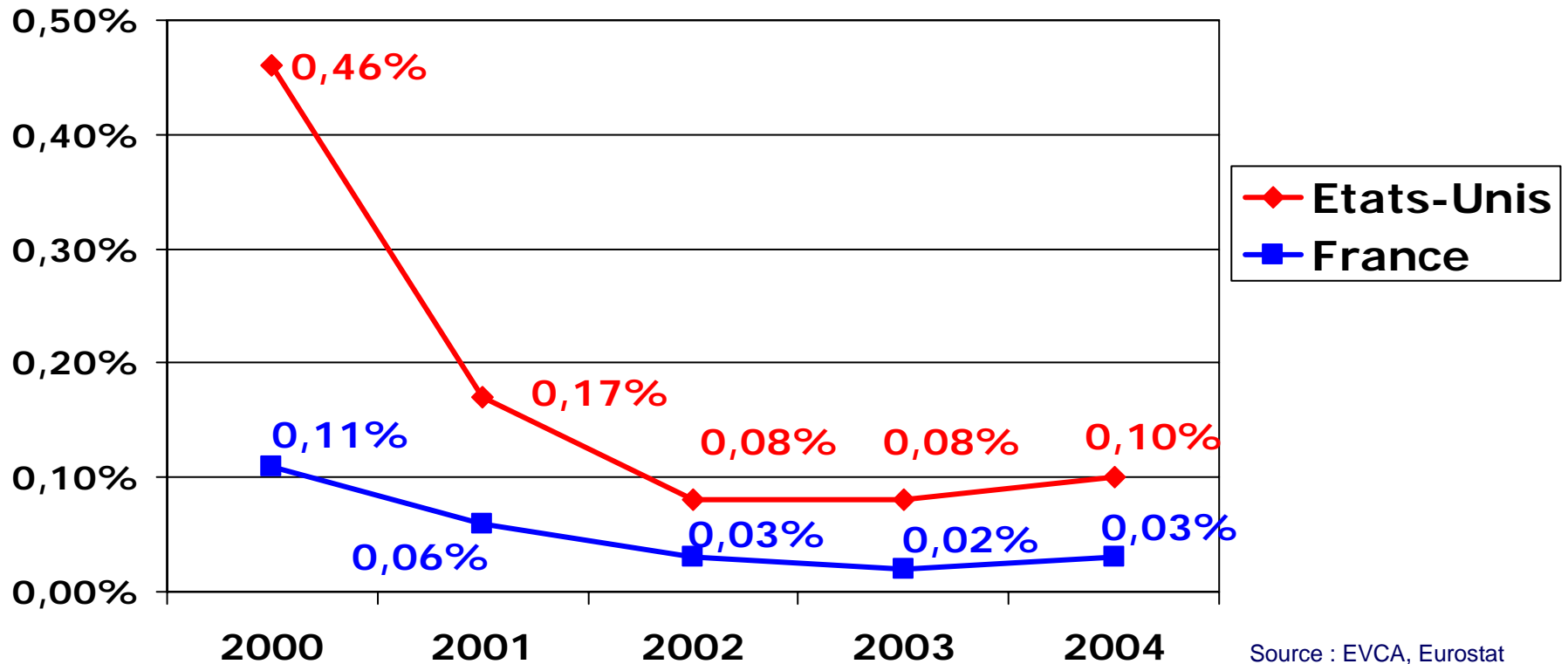
... à un niveau supérieur aux volumes pré bulle financière



Source : Chausson Finances

Il reste un potentiel de progression important pour le capital risque français

Un ratio moyen de 4 entre les Etats-Unis et la France dans l'allocation au capital risque en % du PIB



Evolution de la stratégie d'investissement pour le FFT

Objectif : aider les professionnels français du capital risque à atteindre un standard de niveau international

Le FFT investira dans une dizaine de fonds :

- Sélectionnés selon des **critères économiques** (équipe, termes et conditions, qualité des projets...)
- En prenant une **participation significative** (25M€ & 25% max.)

Fonds cibles :

- FCPR investissant dans des **PME innovantes**, principalement en **France** et >75% en **Europe**
- De **taille** critique (> 50 M€ ; 100 M€ visés en moyenne) pour attirer les investisseurs étrangers et pouvoir accompagner dans la durée les PME innovantes
- **Equipes et sociétés de gestion** témoignant de leur expérience et de leur compétence dans le métier d'investisseurs dans des PME innovantes
- Pas de contrainte sur l'âge des PME : les fonds pourront investir aux différents **stades de développement de l'entreprise** (amorçage, risque et/ou développement)

Equipe de gestion du FFT

La gestion sera réalisée par

Une équipe expérimentée

3^{ème} génération de fonds de fonds gérée par CDC Entreprises
FP Gestion

Pascal LAGARDE, Directeur Général

Daniel BALMISSE, Directeur Général Délégué

Pierre BOUCHARA et David MANJARRES, Directeurs
d'Investissements

Et immédiatement opérationnelle

L'examen des premiers fonds peut débuter dès à présent